



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CLEA de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

**APPEL À CANDIDATURES  
en direction des journalistes professionnels**

**POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION  
menée à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté  
d'expression**

**entre janvier et décembre 2023**

**Date limite de candidature : [mardi 29 novembre](#)**

## **Contexte de la résidence-mission**

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) développe en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et le rectorat de l'académie d'Amiens délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Oise) deux résidences-missions pour l'année 2023.

Ces résidences-mission s'organisent dans le cadre du **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)**, récemment transféré de la Ville de Beauvais à l'Agglomération du Beauvaisis dans le cadre d'une nouvelle prise de compétence de la CAB en matière d'EAC - Éducation artistique et culturelle.

Cette prise de compétence répond aux objectifs du **projet culturel de territoire** porté conjointement par l'Agglomération Beauvaisis et la Ville de Beauvais, autour d'une thématique commune, retenue par l'ensemble des acteurs du territoire « **Cultivons nos liens !** » et qui vise à

- renforcer des liens de solidarité entre les communes et les habitants ;
- garantir l'accès à la culture de toute la population, notamment en ruralité ;
- révéler une identité commune et promouvoir le territoire, ses mémoires et ses savoir-faire.

Dans une première étape de développement, le projet culturel de territoire se concrétise par une implication renforcée dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et la mise en place de 2 premières résidences-mission en 2023 avec le soutien de la DRAC.

Ces résidences-mission ont donc vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis, qui compte 53 communes (cf. article Présentation du territoire), au bénéfice de tous ses habitants et à fédérer les acteurs culturels, éducatifs et socio-éducatifs autour d'un projet d'éducation artistique et culturels.

Souhaitant s'ouvrir à de nouveaux champs d'action, l'agglomération du Beauvaisis propose d'inviter un ou une journaliste professionnel(le) pour une résidence-mission en faveur de l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Ce projet, mis en œuvre par le réseau des médiathèques du Beauvaisis, s'inscrit dans le cadre du Contrat Territoire Lecture – CTL.

## **Focus sur la thématique du présent appel à candidatures : « Visages du Beauvaisis »**

Depuis 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture.

Ce dispositif vise à caractériser les médiathèques comme actrices du lien social (en particulier de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme), à construire un maillage territorial de la lecture publique et à expérimenter une nouvelle offre culturelle, développant en réseau une culture participative avec les habitants grâce à des projets collaboratifs.

De manière à intégrer ce projet culturel de territoire, le réseau des médiathèques propose une résidence-mission dont la thématique retenue est « **Visages du Beauvaisis** ». Par le biais de portraits d'habitants, de rencontres et de formats novateurs d'action culturelle,

le projet permettra de valoriser la mémoire des habitants pour interroger le passé, porter un regard sur le présent et construire l'avenir.

Derrière les visages du territoire se révèle des identités plurielles, évolutives et mouvantes . Les individus, à travers leurs souvenirs personnels, constituent une mémoire collective et composent un patrimoine humain. Valoriser ce patrimoine à travers une démarche participative, inclusive et éducative permet d'amorcer une dynamique citoyenne de rencontre entre les habitants d'un même territoire, d'ouverture d'esprit, d'évolution des regards que l'on porte sur soi-même, sur ses voisins, sur les personnes qui partagent un même espace, dans le but de construire le vivre ensemble.

Cette résidence-mission constituera un moyen de faire connaître le métier et les enjeux du journalisme, d'engager des démarches critiques et des réflexions sur la notion de point de vue, d'orchestrer des déplacements, des ponts et des rencontres entre des habitants éloignés les uns des autres, de faire entendre des voix et des souvenirs divers.

Auprès des jeunes en particulier, la résidence-mission participera à la meilleure perception possible, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une sensibilisation à l'analyse critique et plus largement à une connaissance et à une pratique éclairée des médias.

Pourront être imaginés la publication de reportages, de portraits, de collectages, d'enregistrements sonores ou vidéos, de lectures publiques, la participation à des conférences et toute forme susceptible de circuler et de tisser des liens sur le territoire.

Le réseau des médiathèques du Beauvaisis comprend 5 sites : la médiathèque centrale dont 4 sites à Beauvais : la centrale au sein de l'Espace Culturel François Mitterrand en centre-ville, les annexes dans les quartiers Argentine, Saint-Jean, Saint-Lucien et la médiathèque intercommunal de Milly-sur Thérain. Le réseau des médiathèques du Beauvaisis entretient des liens privilégiés avec 7 médiathèques partenaires sur le territoire : Allonne, Auneuil, Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Hermes et Laversines.

### **Profil recherché et éligibilité**

Il est recherché un/une journaliste professionnel(le), titulaire d'une carte presse ou ayant une expérience journalistique significative.

L'appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étranger, maîtrisant la langue française (oral et écrit).

Chaque candidat doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit avoir un intérêt particulier pour l'action culturelle et l'éducation aux médias en direction d'un large public et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté.

La pratique de la rencontre, de la collaboration avec les habitants et avec les acteurs du territoire issus des milieux culturels, éducatifs, associatifs, médicaux, sociaux, etc. doit être au cœur du projet présenté par le candidat.

Les actions proposées sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants (0-10 ans) et les familles de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, contribuant ainsi à la construction de leur parcours d'éducation artistique et culturel à chaque étape de la vie. Elle vise par ailleurs un public plus large : tout public du territoire, familles et parents.

## **Modalités d'organisation de la résidence**

### **Mise en œuvre et durée**

La résidence-mission du CLEA se déroule en plusieurs étapes :

- Sélection du journaliste en résidence-mission :
  - Date limite de dépôt du dossier : **mardi 29 novembre 2022**
  - Sélection pour entretien : **vendredi 2 décembre**
  - Entretiens : **lundi 5 décembre 2022**
  - Annonce de la sélection : **le vendredi 9 Décembre.**
  
- La journée de présentation du CLEA et la semaine d'immersion

Afin de préparer la résidence-mission, une semaine d'immersion sur le territoire est prévue afin de rencontrer les opérateurs, les partenaires potentiels et de prévoir le plus en amont possible les actions à venir.

Cette semaine d'immersion est initiée par la journée de présentation du projet de l'artiste.

- La résidence-mission :

Le journaliste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

La période de résidence-mission est prévue entre **janvier et décembre 2023.**

Il s'agit d'une résidence de **4 mois pleins**, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de **90 jours ouvrés**) sont à répartir sur la période de résidence.

Les périodes de présence doivent être suffisamment longues afin d'effectuer au mieux les temps de rencontre avec les professionnels et les publics dont ils ont la charge. Leur planification doit être propice et en phase avec la disponibilité des publics.

À noter, il est souhaité la présence du résident pour une valorisation des projets menés sur le temps fort baptisé « La Quinzaine des Arts », qui a lieu la deuxième quinzaine de juin.

### **Accompagnement et prise en charge de la résidence-mission**

Le pilotage de la résidence-mission est assuré par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et plus précisément par la direction des affaires culturelles.

À ce titre, la CAB assure de façon générale :

- Le pilotage et la coordination du CLEA ;
- La communication générale autour du dispositif et plus particulièrement autour de la présente résidence-mission à destination des acteurs éducatifs et de la population du territoire ;

- La coordination des temps forts de la résidence-mission : lancement de la résidence avec la 27ème heure artistique, sélection des structures bénéficiaires, temps d'évaluation et de bilan ;
- L'organisation des conditions d'accueil du journaliste en résidence : hébergement ;
- Le respect des bonnes conditions de séjour et de travail du journaliste en résidence ;
- La gestion administrative de la résidence (emploi et rémunération du journaliste, gestion du budget alloué à la résidence).

Pour ce faire, la CAB dispose d'un chargé de coordination, qui est l'interlocuteur privilégié du journaliste, associé à toutes les étapes de la résidence-mission. Il est le garant du bon déroulement de la résidence. Il a pour mission de faire l'interface entre le journaliste et les référents de chaque groupe et les établissements partenaires.

Pour la mise en œuvre de la résidence-mission, la CAB s'appuie sur le réseau des médiathèques qui se positionne ainsi comme référent direct et continu du journaliste en résidence. À ce titre, le pôle d'action culturelle du réseau des médiathèques assure :

- La définition du plan d'action avec le journaliste ;
- La mise en réseau des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif et plus particulièrement par la présente résidence-mission ;
- L'accompagnement du journaliste en résidence dans les rencontres avec les équipes éducatives et la réalisation des projets qui peuvent en naître, et ce avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des coordonnateurs de la délégation académique aux arts et à la culture, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, des responsables du monde associatif et des équipes d'animateurs et d'éducateurs du territoire d'action ;
- La communication et la valorisation des actions menées par le journaliste ;
- La diffusion des productions créées avec le public dans le cadre de la résidence.

### **Conditions financières**

La Communauté d'agglomération du Beauvais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France contribuent au financement de la résidence-mission.

En ce qui concerne la rétribution du journaliste-résident, il est précisé que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros pour l'ensemble de la résidence. Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Ceci pour la mission dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, du social, du médical, susceptibles de déboucher sur :
  - o Des propositions d'actions de médiation démultipliée

- Des créations collaboratives
- L'accompagnement de ces propositions d'actions et de ces créations.

Le montant net est variable en fonction du statut du journaliste et/ou du régime auquel il est affilié. Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation est le régime général.

Un contrat de résidence est signé avant le début de la résidence-mission entre le résident et la CAB. Il spécifie les engagements réciproques des deux parties.

Le journaliste résident devra obligatoirement résider sur l'agglomération pendant la durée de la résidence-mission. C'est la CAB qui assure les frais relatifs à l'hébergement. Concrètement, un logement de type T2 est mis à disposition du journaliste. Il est précisé que l'éventuel accueil de la famille du journaliste durant la période de résidence n'est pas pris en charge par la collectivité.

Les repas et autres frais courants sont à la charge du résident.

Les frais de déplacement du journaliste sur le territoire de l'action restent à sa charge. Le résident doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. De ce fait, il est titulaire d'un permis en cours de validité.

La collectivité prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine), correspondant à la période de prise de contact avec le territoire (semaine d'immersion), et à la période de résidence proprement dite.

Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas et autres frais courants sont à la charge du journaliste.

Le matériel nécessaire aux actions devra être précisé par le candidat. Les mise à disposition du matériel par le candidat ou la collectivité seront déclarées dans le contrat.

### **Contexte sanitaire :**

Au regard du contexte sanitaire, les résidents respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture : [COVID-19 : questions-réponses du ministère de la culture](#)

De manière préventive, les résidents concevront des projets avec une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

### **Faire acte de candidature**

Chaque journaliste intéressé(e) par cette offre est invité, avant toute chose :

- **À prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » disponible à l'adresse suivante :**

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Qu-est-ce-qu-une-residence-mission>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

- **À bien appréhender les données territoriales présentées tout au long de l'appel à candidature. Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.**
- **À adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier rédigé en français comprenant obligatoirement :**

1) **Une note d'intention** faisant état d'une bonne compréhension des attendus de la résidence-mission en lien avec la thématique « **Visages du Beauvaisis** » et les enjeux du projet culturel de territoire.

Le candidat doit formuler dans cette lettre :

- Les sujets et thématiques qui l'intéressent dans son travail ;
- Une première réflexion sur des pistes de projets adaptés au contexte local et aux publics ;
- Les moyens mis en œuvre pour impliquer les habitants ;
- Les médiums envisagés pour ce faire ;
- Les publics auprès desquels il souhaite intervenir ;
- Les contours et modalités de mise en œuvre du projet ;
- La nature des productions et forme des restitutions ;

2) **Un curriculum vitae.**

3) **Un dossier** présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche journalistique du candidat. Peut y être ajoutée une liste de productions, textes et tout autre document que le candidat trouvera pertinent de joindre à sa candidature.

4) Une copie de la carte presse

5) Fiche de renseignements administratifs

6) Copie carte d'identité

7) Copie carte sécurité sociale

8) RIB/IBAN

9) Attestation d'assurance en responsabilité civile

10) copie du permis de conduire et de l'assurance du véhicule

À l'adresse suivante : **m.arias@beauvaisis.fr**

En préciser dans l'objet du mail : **CLEA – AAP Beauvaisis – [nom du candidat]**

**[Ceci, pour le mardi 29 novembre, dernier délai.](#)**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des partenaires du CLEA. À l'issue du processus de présélection, il est possible que le jury émette le souhait d'entretiens avec les candidats présélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **lundi 5 décembre**.

Le nom des résidents retenus sera annoncé le **vendredi 9 décembre** au plus tard.

### **Critères de sélection**

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte par le jury pour traiter les dossiers de candidature :

- L'adéquation avec la thématique « Visages du Beauvaisis » ;
- Le parcours professionnel : démarches et productions ;
- L'expérience en matière d'éducation aux médias et l'information ;
- Les motivations de réaliser une résidence-missions ;
- Le projet de résidence et les proposition d'actions ;
- La prise en compte des différents publics ;
- La précision des moyens et besoins des actions.

### **Présentation du territoire**

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la CAB, regroupe 53 communes et environ 103 000 habitants.

<https://www.beauvaisis.fr/> (pour plus d'informations)

Elle se situe au cœur de l'Oise, dont Beauvais est le chef-lieu.

À proximité de Paris, Amiens et Rouen, et à moins d'une demi-journée des grands centres européens, le Beauvaisis est un territoire dynamique et connecté. Il est également doté du 8<sup>ème</sup> aéroport de France. Il y domine une hypercentralité urbaine au milieu d'un territoire rural vaste et densément peuplé. Cependant, quatre bassins de vie sont clairement identifiables : Beauvais, Auneuil, Bresles et Crèvecœur-le-Grand.

La ville-centre, Beauvais, représente 50% des habitants. Les 52 communes se répartissent les autres 50% de la population. À Beauvais même, trois quartiers prioritaires des politiques de la ville (Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien) représentent à eux seuls 53% de la population municipale, un quart des habitants de l'agglomération.

La collectivité s'engage fortement dans l'EAC tout au long de la vie à travers des dispositifs comme le CLEA, l'Orchestre DEMOS, une ouverture de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), le lancement d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour développer la lecture publique sur le territoire. Mais aussi à travers des projets d'art dans l'espace public, de mise en réseau des équipements culturels communautaires et associatifs, de valorisation du patrimoine, tout cela réuni dans un projet culturel de territoire prévu jusqu'en 2026.

Par ailleurs, la ville est inscrite au programme « Action Cœur de ville » et trois communes de l'agglomération sont labellisées « petites villes de demain » : Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Auneuil.

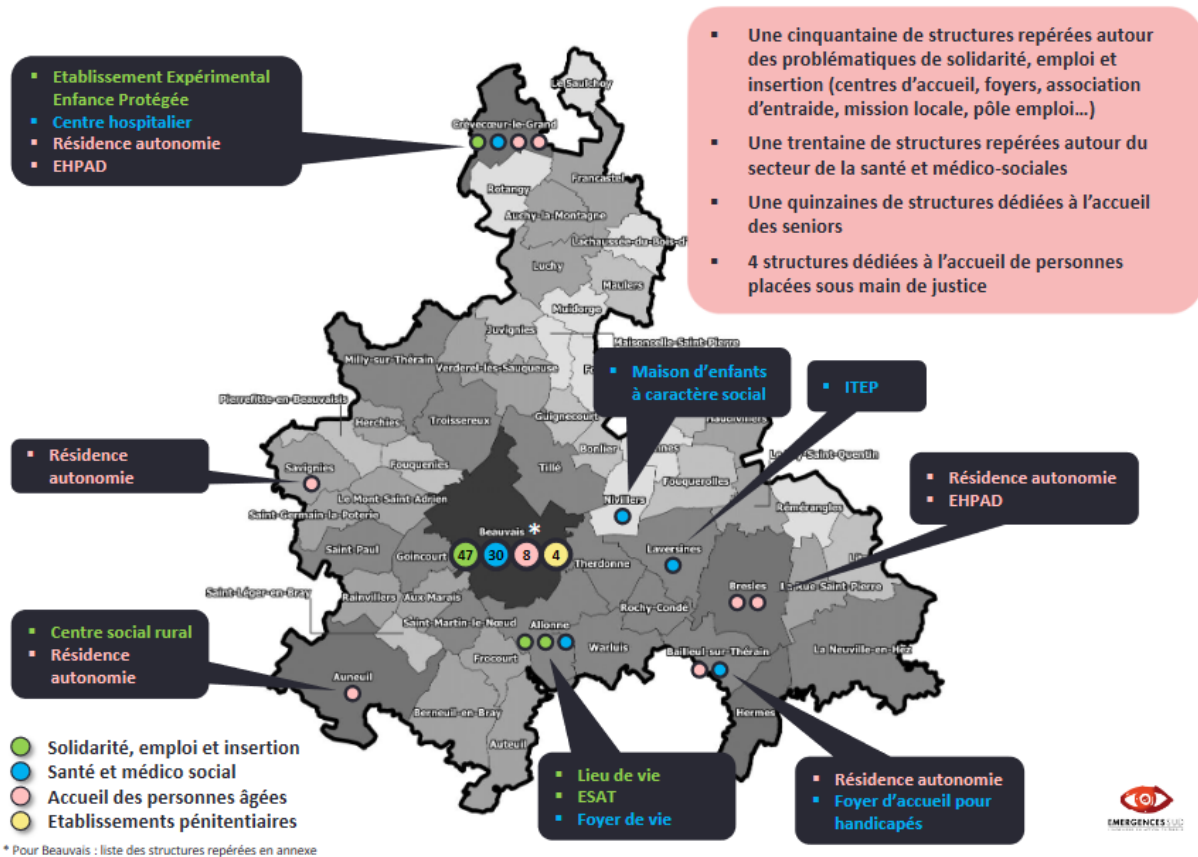
Le territoire possède un patrimoine important en Europe et une offre culturelle significative :

- Ville et pays d'art et d'histoire : <https://vpah-hauts-de-france.fr/territoires/beauvais/>
- Programmation culturelle : <https://culture.beauvais.fr/>

Au niveau scolaire, le territoire compte environ 80 écoles primaires, 8 collèges et 9 lycées.



La CAB s'appuie également sur un maillage dense de structures sociales, médico-sociales, d'établissements de santé, pénitentiaires, etc..



(Cartographie réalisée par le cabinet d'expertise *Émergence Sud*)

# Les structures culturelles référentes d'envergure du territoire

Lieux de spectacles vivants :



## Théâtre du Beauvais Scène nationale de l'Oise

40 rue Vinot Préfontaine, CS 60 776, 60007  
BEAUVAIS Cedex  
Tél. : 03 44 06 08 26

<https://www.theatredubeauvaisis.com/>

### Votre contact :

Directeur : Xavier CROCI

E-mail :

[xaviercroci@theatredubeauvaisis.com](mailto:xaviercroci@theatredubeauvaisis.com)

Responsable du service des relations  
avec les publics : Bérangère ANDRÉ

E-mail :

[berangereandre@theatredubeauvaisis.com](mailto:berangereandre@theatredubeauvaisis.com)

---

## La Batoude Centre des arts du cirque et de la rue

9 allée Johann Strauss – Bât D

60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 14 41 48

<https://www.labatoude.fr/>



### Vos contacts :

Responsable du développement territorial : Fanny THRONEL

Tél. : 03 44 14 41 48

E-mail : [fanny@labatoude.fr](mailto:fanny@labatoude.fr)



## ASCA

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80  
[www.asca-asso.com](http://www.asca-asso.com)

### Votre contact :

Chargée de l'action culturelle et du jeune public : Émilie GRESSET  
Tél. : 03 44 10 30 91  
Mail : [e.gresset@asca-asso.com](mailto:e.gresset@asca-asso.com)

## L'Ouvre-Boite SMAC, Scène de Musiques ACTuelles

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

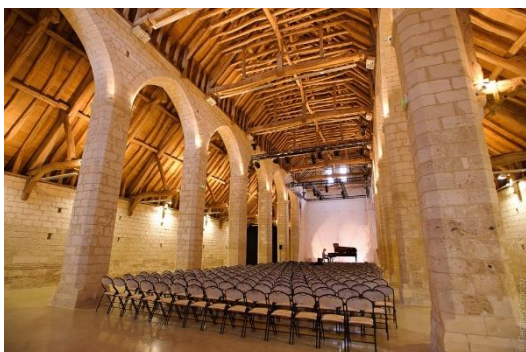
Directeur artistique : Philippe  
CHÉRENCÉ  
Mail : [p.cherence@asca-asso.com](mailto:p.cherence@asca-asso.com)

## Cinéma Agnès Varda Le Labo, espace culturel multimédia

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directrice artistique : Marie HOLWECK  
Mail : [m.holweck@asca-asso.com](mailto:m.holweck@asca-asso.com)



## La Maladrerie

Maladrerie Saint-Lazare  
203 rue de Paris, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 62  
<https://maladrerie.fr/>

### Votre contact :

Directrice : Hélène LALLIER  
E-mail : [h.lallier@beauvaisis.fr](mailto:h.lallier@beauvaisis.fr)

Établissements d'enseignements artistiques  
d'intérêt communautaire :



**Conservatoire Eustache-du-  
Caurroy  
à rayonnement départemental**

Espace Culturel François-Mitterrand  
36 rue de Buzanval,  
60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 04  
<https://conservatoire.beauvaisis.fr/>

**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 04  
E-mail : [conservatoire@beauvaisis.fr](mailto:conservatoire@beauvaisis.fr)

---

**École des Beaux-Arts du Beauvaisis**

Espace Culturel François-Mitterrand  
1 Cour des arts, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 06  
<https://ecole-art-du-beauvaisis.com/>



**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 06  
E-mail : [eab@beauvaisis.fr](mailto:eab@beauvaisis.fr)

Réseau des médiathèques d'intérêt communautaire :



**Réseau des médiathèques du Beauvaisis**

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 02  
<https://mediatheques.beauvaisis.fr/>

**Vos contacts :**

Directrice : Coralie BOURNONVILLE  
E-mail : [c.bournonville@beauvaisis.fr](mailto:c.bournonville@beauvaisis.fr)

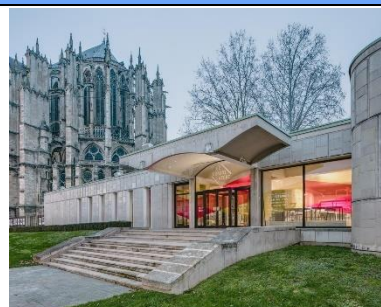
Chargé d'EAC : Manel Arias  
E-mail : [m.arias@beauvaisis.fr](mailto:m.arias@beauvaisis.fr)

## Centres d'art :

### Le Quadrilatère

22 rue Saint-Pierre,  
60000 Beauvais  
Tél. : 06 81 98 79 25

<https://culture.beauvais.fr/acteur-culturel/le-quadrilatere>



### Votre contact :

Directrice artistique : Lucy HOFBAUER  
E-mail : [lhofbauer@beauvais.fr](mailto:lhofbauer@beauvais.fr)

Médiation : Nicolas NIEF  
E-mail : [nnief@beauvais.fr](mailto:nnief@beauvais.fr)

**diaphane**  
pôle photographique  
en hauts-de-france

### Diaphane – Pôle photographique en Hauts-de-France

16, rue de Paris 60600 CLERMONT  
Tél. : 09 83 56 34 41

[www.diaphane.org](http://www.diaphane.org) et [www.photaumnales.fr](http://www.photaumnales.fr)

### Vos contacts :

Directeur artistique : Fred Boucher  
E-mail : [fred@diaphane.org](mailto:fred@diaphane.org)

Chargée des projets culturels et  
éducatifs : Estelle Hostiou  
E-mail : [projets@diaphane.org](mailto:projets@diaphane.org)

## Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine:



### Mission Ville d'Art et d'Histoire

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 00

[patrimoine@beauvais.fr](mailto:patrimoine@beauvais.fr)

### Vos contacts :

Animatrice de l'architecture et du patrimoine : Marie Ansar  
[mansar@beauvais.fr](mailto:mansar@beauvais.fr)

## Fiche de renseignements administratifs

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

N° SIRET:

**Pour votre activité, vous êtes rattaché(e) une structure.**

Laquelle?

Indiquez ses coordonnées:

Le nom de son représentant(signataire contrat) :

Le nom de son référent administratif:

**Vous déclarez votre activité auprès de l'AGESSA/Maison des artistes, merci de le signaler.**

Mode d'affiliation: